



En contrat CAE en maison de retraite public

Par **kikou86**, le **08/05/2010** à **13:48**

bonjour,

En contrat CAE en maison de retraite depuis aout 2009.

je voudrais savoir quels sont vraiment mes droits de travail dans se type de contrat, car ma cadre de santé me dit que je n'ai pas le droit de donner à manger, ni d'accompagner une personne agée au toilette, que je suis là juste pour l'aide au coucher (accompagner d'une aide soignante), je me sens vraiment inutile et je n'ose pas prendre d'iniative car ma cadre me dit que ça peut aller tres loin s' il arriverais un probleme (tribunal).

mais quels sont vraiment nos droit dans se milieu en contrat CAE car quand je vois une ASH (que j'ete avant) faire le meme travail qu'une aide soignante et que moi rien à faire!!!
merçi de m'aider !!!